



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **DEMETIAS**,*

de la société TIMAC AGRO INTERNATIONAL

numéro de dossier n°2024-3031

Vu le courrier d'information de l'Anses du 13 janvier 2025 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante DEMETIAS,

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante DEMETIAS, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales		
Nom du produit	DEMETIAS	
Type de produit	Produit de revente	
Catégorie du produit	Produit simple	
Titulaire	TIMAC AGRO INTERNATIONAL 27 avenue Franklin Roosevelt 35400 SAINT-MALO France	
Classe - Type	Matière fertilisante - Stimulateur de croissance et/ou développement des plantes à base d'extraits végétaux - Additif agronomique pour un usage en mélange avec des engrais minéraux solides ou liquides ou des engrais pour solutions nutritives minérales conformes aux normes NFU 42-001, NF U 42-002, NF U 42-003, NF U 42-004 ou au règlement (CE) n° 2003/2003.	
Etat physique	Solution	
Produit de référence	Nom commercial	SCDPEV
	N° AMM	1130009
Numéro d'intrant	371-2018.01	
Numéro d'AMM	1180374	

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date limite pour la vente et la distribution	Aucun délai de grâce
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	30/06/2025

A Maisons-Alfort, le 05/03/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)